



Division des Archives du Sénat

Lettre d'information n° 18, octobre-novembre 2021

1. ÉVÈNEMENT: EXPOSITION AU PANTHÉON SUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE

À l'occasion des 40 ans de la promulgation de loi abolissant la peine de mort en France, le Panthéon accueille du 8 octobre 2021 au 9 janvier 2022 une exposition intitulée « Un Combat capital – 40e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France ». Cette exposition regroupe des documents d'archives variés qui permettent de redécouvrir les moments clés de l'histoire de la peine de mort en France.

La division des Archives du Sénat a prêté pour cette exposition le discours de M. Robert BADINTER, Garde des sceaux, ministre de la Justice, prononcé au Sénat le 28 septembre 1981, sur le projet de loi portant abolition de la peine de mort. La remise de ce document par M. Robert BADINTER à la division des Archives du Sénat a fait l'objet d'une présentation sur le site du Sénat consultable ici :

https://www.senat.fr/evenement/35eme_anniversaire_de_labolition_de_la_peine_de_mort.html

★★ Année 1981. — N° 47 S. ISSN 0429-517 X 0242-6603 Mardi 29 Septembre 1981 ★★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1980-1981

COMPTE RENDU INTEGRAL — 9^e SEANCE

Séance du Lundi 28 Septembre 1981.

Première page du Compte rendu intégral au *Journal officiel* de la Séance du lundi 28 septembre 1981 durant laquelle M. Robert BADINTER prononce un discours sur l'abolition de la peine de mort, consultable sur le site du Sénat (<http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/5eme/seances/archiveSeances.html>).

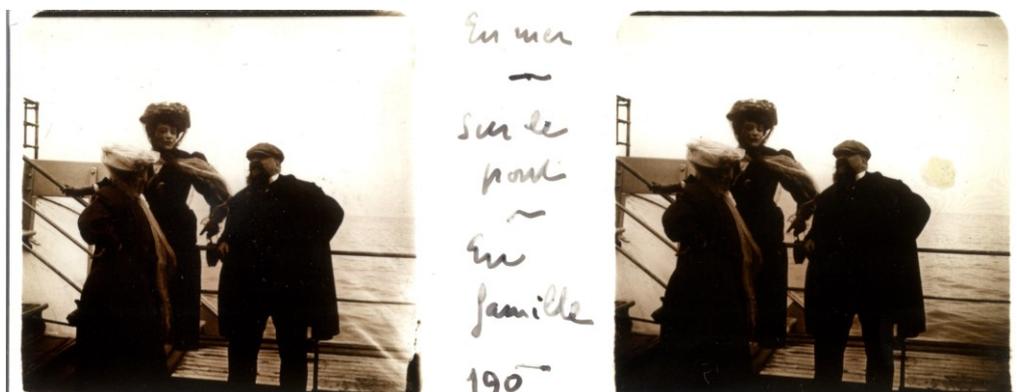
2. DON AUX ARCHIVES DU SÉNAT : UN FONDS RELATIF AU SÉNATEUR ALFRED MASCURAUD



Portrait d'Alfred MASCURAUD,
Archives du Sénat (684AS)

La division des Archives a reçu, grâce au don de Mme ZAUBERMAN et de M. LEVY, un nouveau fonds, composé de 74 plaques de verre stéréoscopiques relatives à Alfred MASCURAUD, sénateur de la Seine de 1905 à 1926, membre de la commission des Douanes et de la commission du Commerce. Concerné par les relations de la France avec les nations voisines, Alfred MASCURAUD défend la création au Sénat d'une commission chargée d'examiner tous les projets de lois relatifs aux affaires extérieures. Jusqu'en 1926, il se distingue particulièrement dans les discussions d'ordre commercial et industriel. Bijoutier, il a fondé en 1898 le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture aussi appelé « comité MASCURAUD » qui a servi de passerelle entre le patronat et les élus.

Plaque de verre stéréoscopique: montrant Alfred MASCURAUD sur le pont d'un bateau avec deux femmes, la légende indique « En mer, sur le pont, en famille, 1907 », Archives du Sénat (80 EO 15)



3. ÉVÈNEMENT: EXPOSITION PHILATÉLIQUE SUR NAPOLÉON AU SÉNAT

À l'occasion du Bicentenaire de la disparition de l'Empereur, une exposition près du Bureau de Poste du Sénat a été mise en place par M. Dominique SOLLIN, membre correspondant de l'Académie philatélique. Cette rétrospective regroupe notamment des marques postales du Sénat Conservateur sous le Consulat puis l'Empire.



Extraits de plusieurs courriers représentant respectivement : la marque des « Postes près les Consuls de la République » en 1800, la marque « Postes Bau près les Consuls » en 1802 et les marques « Chancellerie du Sénat » et « Postes Sénat conservateur » en 1804.

4. AIDE À LA RECHERCHE DU SÉNAT : BOURSE DE RECHERCHE ET PRIX DE THÈSE

Les doctorants et docteurs sont éligibles sous certaines conditions à la Bourse de recherche du Sénat, au Prix de thèse du Sénat ou au Prix de la Fondation Jacques DESCOURS DESACRES.

1° La Bourse de recherche du Sénat

La Bourse de recherche s'adresse aux étudiants inscrits en doctorat depuis moins d'un an. Elle vise à soutenir des projets de thèse en droit, en histoire ou en science politique portant sur le bicamérisme, l'institution sénatoriale ou les collectivités territoriales. Elle consiste en une aide de 40 000 € versée en deux fois : la première moitié (20 000 €) dès la décision d'attribution ; le solde (20 000 €) après la soutenance de la thèse, qui doit intervenir dans un délai de cinq ans. Elle est cumulable avec un contrat doctoral conclu avec un autre établissement. Pour en savoir plus : https://www.senat.fr/connaître/prix_de_these/bourse_de_recherche.html



Recto de la médaille d'identité du Sénat de 2011 représentant une vue en perspective de la salle de lecture de la Bibliothèque, Archives du Sénat (2M 2235)

2° Le Prix de thèse du Sénat

Le Prix de thèse du Sénat récompense l'auteur d'une thèse achevée en droit, en histoire ou en science politique, portant sur le bicamérisme, l'institution sénatoriale ou les collectivités territoriales. La thèse primée est publiée dans la « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle » des éditions DALLOZ. Le lauréat reçoit une récompense de 3.000 €. Pour en savoir plus : https://www.senat.fr/connaître/prix_de_these/index.html

3° Le Prix de la Fondation Jacques DESCOURS DESACRES

Le Prix de la Fondation Jacques DESCOURS DESACRES est octroyé, tous les deux ans, à l'auteur d'une thèse achevée portant sur les finances publiques, la fiscalité, les finances locales ou la gestion publique locale et en assure la publication dans la « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle » des éditions DALLOZ. Le lauréat reçoit solennellement son prix, tout comme le lauréat du Prix de thèse du Sénat, à la Présidence du Sénat. Pour en savoir plus : https://www.senat.fr/connaître/prix_de_these/prix_jacques_descours_desacres.html

DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES, 15 rue de Vaugirard, 75291 PARIS CEDEX 06
Division des Archives – 01.42.34.36.18 – archives@senat.fr

